

	<b>Tableau de bord de l'apprentissage</b>	Fichier et Version	<b>MOD TAB APP v7</b>
		Référence :	<b>CO.00.02-1</b>
		Rédigé par :	RQR



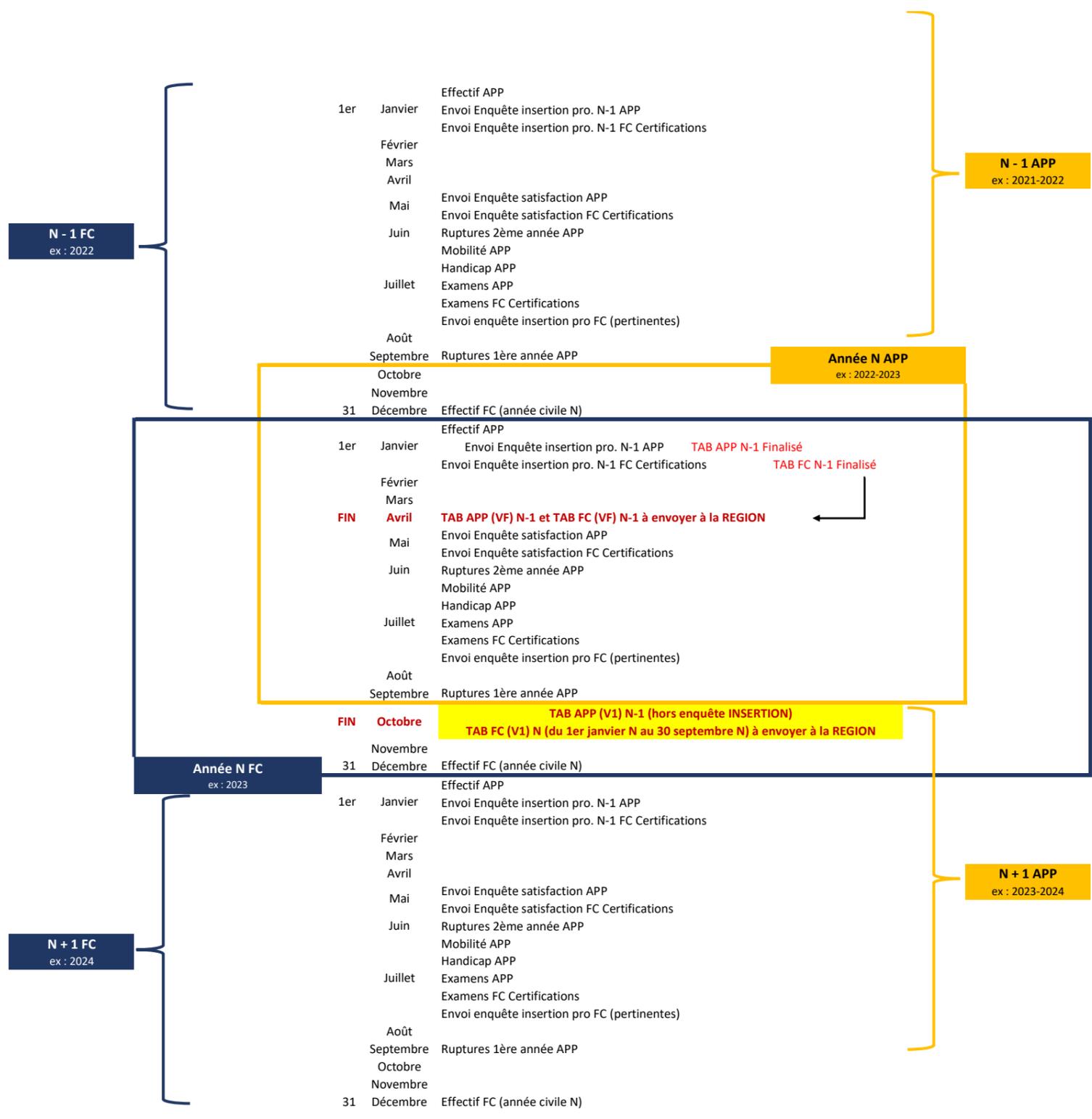
Centre de Formation  
d'Apprentis des Hautes-Pyrénées

## TABLEAU DE BORD DE L'APPRENTISSAGE

2 024

<b>Consignes TAB APP</b>	<b>Consignes TAB FC</b>	<b>Mode Opérateur APP &amp; FC</b>
Le dispositif « SAS Prépa Apprentissage » n'entre pas dans le champ de la qualité puisque non reconnu comme une formation professionnelle. Les effectifs Prépa ne sont donc pas à inscrire dans ces tableaux.	Si vous ajoutez une ligne, il faudra rectifier l'encadrement des cellules de votre calcul, pour que le calcul prenne en compte toutes vos lignes. Sinon, faire comme demandé pour le TAB APP.	<b>Ne modifier et n'ajouter aucun calcul.</b>
Attention au type de public (ex : diplômés BM) : les contrats en formation continue et/ou en contrat de professionnalisation sont à inclure dans le TAB FC.		<b>Ne supprimer aucune ligne. Vous pouvez les griser, les barrer, ou les masquer.</b>
Pour ajouter une ligne, la modification doit apparaître après ligne "TOTAL" de l'onglet concerné.	Les enquêtes de satisfaction (à chaud) Apprenants sont obligatoires pour tous.	
Pour une modification d'un intitulé de diplôme, contact par mail à la Fonction Centrale Qualité. Pas de modification directement.	Les enquêtes de satisfaction (à chaud) Entreprises sont à envoyer si l'apprenant a fait un stage en entreprise ou si l'entreprise a mandaté la CMA pour une formation courte de son salarié.	
Si le cycle de formation est généralement de 2 ans, les formations en apprentissage n'ont pas toute la même durée : - Les 2ème années sont ceux qui passent l'examen en fin d'année en cours. Ex 1 : CAP en 1 an/6mois (hors candidats libres, qui n'apparaissent pas dans notre effectif). Ex 2 : les redoublants, ayant échoués à l'examen l'année précédente, apparaitront en 2ème année dans 2 TAB APP. - Les 1ères années sont ceux qui ne passent pas l'examen à la fin de l'année en cours Ex : les contrats 3 ans qui sont en année 0 de mise à niveau	Les enquêtes sur situation à 6 mois après la fin de la formation, aussi appelée enquête d'insertion professionnelle, sont obligatoires pour toutes les formations = ou > 10 jours.	
	De courtes enquêtes de satisfactions à froid Ad'Hoc, en remplacement des enquêtes d'insertion, sont pertinentes, mais non obligatoires.	

INDICATEUR	Méthodes de calcul
<b>Taux de rupture net</b>	Nombre de rupture d'apprentis qui ont rompu leur contrat sans avoir obtenu leur diplôme et sans avoir eu une solution alternative dans les 6 mois suivant la rupture (colonne F) / Nombre d'apprentis au 1er janvier (colonne C)
	<i>Pour les apprentis de 1ère année, le nombre de rupture est le nombre d'apprentis pris en compte au 1er janvier, qui ont rompu leur contrat au cours de l'année</i>
	<i>Pour les apprentis de 2ème année, le nombre de rupture est le nombre d'apprentis pris en compte au 1er janvier, qui ont rompu leur contrat avant le 1er juin</i>
<b>taux de présentation à la certification</b>	Nombre de présent à l'examen (colonne G) / Nombre d'apprentis au 1er janvier (colonne C)
<b>Taux de réussite</b>	Nombre de reçus (colonne H)/Nombre de présent à l'examen (colonne G)
	<i>L'examen concerne les épreuves finales qui permettent de délivrer la certification visée par le contrat d'apprentissage</i>
	<i>Le nombre de reçus est le nombre d'apprentis pris en compte au 1er janvier qui ont obtenu la certification visée par le contrat d'apprentissage</i>
<b>Enquête sur situation à 6 mois après la fin du contrat</b>	
<b>Taux de réponse</b>	Nombre d'apprentis enquêtés qui ont répondu (colonne I+colonne K+colonne L) /Nombre d'apprentis enquêtés (colonne I + colonne K + colonne L + colonne M)
	<i>Ne concerne que les apprentis de 2ème année pris en compte le 1er janvier année n, le taux sera calculé, après retour de l'enquête, en année n+1</i>
<b>Taux en emploi</b>	Nombre d'apprentis en emploi (colonne I) / Nombre total d'apprentis ayant répondu à l'enquête (colonne I + colonne K + colonne L)
<b>Taux en emploi dans le métier visé</b>	Nombre d'apprentis en emploi dans le métier visé(colonne J) / Nombre d'apprentis en emploi (colonne I)
<b>Taux poursuite etude</b>	Nombre d'apprentis en poursuite d'étude (colonne K) / Nombre total d'apprentis ayant répondu à l'enquête (colonne I + colonne K + colonne L)
<b>Taux de sorties positives</b>	Nombre d'apprentis en poursuite d'étude (colonne J) + en emploi (colonne K) / Nombre d'apprentis ayant répondu à l'enquête(colonne I+colonne K+colonne L)
<b>Enquête de satisfaction des apprentis</b>	
<b>Taux de réponse</b>	Nombre d'apprentis enquêtés qui ont répondu (colonne N+colonne O+colonne P) / Nombre d'apprentis enquêtés (colonne N+colonne O+colonne P +colonne Q)
	<i>Concerne l'enquête annuelle auprès des apprentis pris en compte le 1er janvier n</i>
<b>Taux satisfaction apprentis</b>	Nombre d'apprentis satisfaits et très satisfaits (colonne N+colonne O) / Nombre d'apprentis ayant répondu à l'enquête (colonne N+colonne O +colonne P)
<b>Enquête de satisfaction des entreprises</b>	
<b>Taux de réponse</b>	Nombre d'entreprises enquêtées qui ont répondu (colonne R+colonne S+colonne T) / Nombre d'entreprises ayant répondu à l'enquête (colonne R+colonne S+colonne T+colonne U)
	<i>Concerne l'enquête annuelle auprès des apprentis pris en compte le 1er janvier</i>
<b>Taux satisfaction entreprises</b>	Nombre d'entreprises satisfaites et très satisfaites (colonne R+colonne S) / Nombre d'entreprises enquêtés (colonne R + colonne S +colonne T)



Ne pas oublier la **satisfaction FC**, onglets "Autres formations" et "VAE & BC", à la fin de chaque formation.

Ne pas oublier non plus les **enquêtes d'insertion à 6 mois** après les formations ≥ 10 jours





















